

**MAIRIE de SAINT-SYLVESTRE-PRAGOULIN  
63310**

**Partie réservée à la commune**  
**Acompte-quittance :**  
**Solde quittance :**  
**date :**  
**Taxe de séjour :**  
**Nbre nuit(s) : .... Nbre adulte(s) : .... Nbre**  
**enfant(s) : ....**  
**CHALET N° :**

**ENGAGEMENT DE RESERVATION**

Le

2019

Madame, Monsieur,

à

Madame le Maire de SAINT-SYLVESTRE-PRAGOULIN

J'ai l'honneur de vous informer que je retiens un chalet au hameau de gîtes "Beau Soleil"  
pour la période :

**du 2019 à 14 h.**

**au 2019 à 10 h.**

**Heure d'arrivée prévue :**

Le prix de location fixé par vos services est de :

€ du au

€ du au

€ du au

soit € pour la période ci-dessus précisée.

**+ montant de la taxe de séjour à régler à l'arrivée.**

Vous voudrez bien trouver ici la somme de € représentant la moitié du prix total de location à titre de dépôt de garantie : chèques vacances, chèque bancaire ou postal établis à l'ordre du TRESOR PUBLIC.

Le montant du solde soit € ainsi que le montant de la taxe de séjour seront versés par mes soins à la Mairie de Saint-Sylvestre-Pragoulin dès mon arrivée dans le chalet le 1<sup>er</sup> jour ouvrable.

Horaires d'ouverture de la mairie : lundi de 8 h à 17 h 30, mardi de 16 h à 18 h, mercredi de 8 h 30 à 12 h et 13 h 30 à 17 h, jeudi de 8 h à 17 h 30, vendredi de 8 h à 17 h.

EXPEDITEUR (adresse et profession) :

N° de Téléphone fixe :

N° de Téléphone portable :

Merci de préciser si vous aurez un animal :  NON  OUI : \_\_ chien(s) \_\_ chat(s)

## **CLAUSE D'ANNULATION**

*En cas d'annulation de la présente réservation, le locataire sera tenu de verser à la commune de SAINT-SYLVESTRE-PRAGOULIN les indemnités suivantes :*

*- 50 % du montant total si la location est dénoncée moins de 45 jours avant la date d'entrée en jouissance.*

## **INDICATIONS IMPORTANTES**

*La location comporte la jouissance intégrale des lieux et de tout le matériel équipant les chalets. Un emplacement de parking est réservé à chaque chalet.*

**Ne sont pas compris** : *la fourniture des draps et du linge de maison, l'alimentation d'un appareil de chauffage.*

*Aucune majoration ne peut être appliquée sur les prix indiqués sur la présente correspondance, ni pour service, ni pour taxe.*

*Un inventaire détaillé et chiffré est remis au locataire à son arrivée : tous les objets manquants ou même détériorés seront payés par lui selon le tarif établi.*

*Les détériorations causées par le locataire soit à l'intérieur, soit à l'extérieur du bâtiment, feront l'objet d'une facturation spéciale.*

*Tout animal devra être tenu en laisse et non laissé en divagation dans le hameau.*

**Les locataires devront laisser le chalet dans le même état de propreté qu'ils l'ont trouvé, sous peine de pénalités.**

*Vu et accepté*

Le

2019